



## DIALOGUE SOCIAL OU ES-TU ?

Vos élus CE/CGT ont adressé un courrier au président et au secrétaire du CE suite à l'annonce de la non alternance des équipes en 2/8 et à la demande de chômage partiel :

*Messieurs,*

*Les élus du comité d'établissement ont été convoqués pour un C.E ordinaire le mercredi 25 novembre 2015, Lors de ce comité, la direction nous a informés et consultés sur une demande de recours à l'activité partielle pour les salariés sans solution pendant la période de fermeture. Elle a fourni aux élus un document «note d'information sur les règles de positionnement de Journée Non Travaillée et de demande de recours au chômage partiel ».*

*Dans ce document, il est précisé que cette demande concernerait 44 salariés qui ne pourraient pas couvrir une journée de travail. Nous avons été très surpris à la lecture du tract de Force Ouvrière (VOS élus FO du C.E vous informent) qui parle d'une demande qui pourrait concerner 600 personnes.*

*Les élus du C.E CGT sont étonnés d'apprendre qu'il n'y aurait potentiellement pas 44 salariés concernés mais 600 personnes. Nous attendons du président du C.E mais aussi du secrétaire du C.E, le même niveau d'information et encore plus quand nous sommes consultés. Nous ne reviendrons pas sur cette demande qui nous paraît inadmissible quand on sait que l'usine compte plus de 1400 intérimaires pour surcroît d'activités et que de nombreuses heures supplémentaires et samedis sont effectués !!!*

*Lors de ce même C.E, la direction nous a présenté le calendrier de vidage et de remplissage de fin d'année 2015, début 2016. A aucun moment les élus du C.E n'ont été informés d'une modification sur le travail en 2x8. Effectivement à la lecture du 'direct info' nous avons pris connaissance que la direction avait décidé unilatéralement de modifier l'alternance des équipes en 2X8. Cette nouvelle organisation créée un fort mécontentement dans les ateliers pour diverses raisons !!!*

- les salariés divorcés qui ont leurs enfants en garde alternée ou 1 un week-end sur 2 vont rencontrer des problèmes de garde,*
- les conjoints des salariés qui travaillent également en 2x8 dans une autre entreprise et qui s'étaient arrangés à être en quart opposé (pour limiter les frais de nourrice) se verront pénalisés financièrement,*
- les conjoints des salariés qui travaillent également en 2x8 dans une autre entreprise et qui s'étaient arrangés à être dans le même quart se verront demain en quart opposé,*
- les rendez-vous pris 6 mois voire un an à l'avance (médical...) qu'il va falloir décaler ou être obligé de poser un congé !!*

Comme vous pouvez le constater, votre décision impute énormément l'organisation et les conditions de vie privée alors qu'elle n'apporte strictement rien à l'entreprise.

Nous sommes très loin du respect vie privée/vie professionnelle tant défendu lors de la signature de l'accord compétitivité.

Les élus du C.E CGT mais aussi l'ensemble des salariés auraient du être consultés ce que nous appelons dans notre jargon « le dialogue SOCIAL ».

Pour toutes ces raisons, les élus C.E CGT demandent la tenue dans les plus brefs délais, d'un comité d'établissement extraordinaire pour aborder ces 2 sujets problématiques qui font partie des prérogatives des élus du C.E.

Les élus C.E CGT

\* copie à l'inspection du travail

\* Nous rappelons aux salariés qu'une demande de CE extra se fait à la majorité des élus du CE.

### **LA ST ELOI ... ET TOI ET TOI ET TOI !!!!!**

Nous avons appris au détour d'un couloir que la direction de notre usine a fêté la Saint Éloi (fête des métallos) comme il se doit. Cette année le thème était en accord avec les conditions de travail de notre usine c'est-à-dire le «Moyen Age». Cette grande fête entre amis qui n'a coûté que la modique somme de 30 000 euros s'est déroulée à l'Abbaye de Gruchet-le-Valasse le samedi 28 novembre 2015; le parking comptait 114 véhicules pour 250 personnes présentes. Cracheurs de feu, bouffons étaient de la partie. Comme à son habitude la direction a omis d'inviter l'ensemble des salariés. Nous rappelons que les privilèges ont été abolis en 1789 date de la Révolution Française. Il est honteux que la « noblesse » de Sandouville ait le droit de festoyer sans limite et que dans le même temps elle n'accorde pas aux ouvriers le droit pouvoir faire un repas de 40 minutes.

La direction nous prendrait-elle pour des « gueux » ?

Ces 30 000 euros auraient pu servir à bien des choses :

- Indemniser les salariés à qui il manque des jours pour couvrir la période de fermeture
- Investir dans l'amélioration des conditions de travail
- Offrir un repas de Noël à l'ensemble des salariés...